

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DECISIONS DU MAIRE

2025.52 – Marché de maitrise d'œuvre pour les travaux de raccordement à l'assainissement du lotissement de la Croix de Saint Marc - Autorisation de signature d'un marché avec le Cabinet ANDRE.

Le Maire de Maïche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU le code de la Commande publique,

VU la délibération n° 2020.24 du Conseil Municipal du 27 mai 2020, portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite du seuil de 214 000€,

CONSIDERANT le besoin de raccorder le lotissement de la Croix Saint Marc à l'assainissement et le fait que le montant de cette dépense justifie la conclusion d'un marché à passer selon la procédure adaptée,

VU l'offre faite par le Cabinet ANDRE,

DECIDE

Article 1 : Un marché de maitrise d'œuvre pour les travaux de raccordement à l'assainissement du lotissement de la Croix de Saint Marc à Maïche sera conclu avec le Cabinet ANDRE, domicilié 12, rue Jean Mermoz BP5 à PONTARLIER (25301).

Article 2 : Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché est arrêté à la somme de 4 800€ HT et inscrit au budget du lotissement de la Croix de Saint Marc.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Doubs, au Cabinet ANDRE et sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.

Maïche, le 21 juillet 2025

Le Maire
Régis JOERK



Accusé de réception en préfecture
025-212503569-20250721-2025_52-AR
Date de télétransmission : 22/07/2025
Date de réception préfecture : 22/07/2025

Ville de Maïche

Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25120 Maïche

Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr